

Aux parents et tuteurs :

Objet : Protocole yukonnais d'évaluation de la menace et du risque de violence

La sécurité de nos enfants est une priorité absolue qui nous concerne tous. Les incidents tragiques qui se sont produits où des élèves ont commis des actes de violence contre d'autres élèves et des éducateurs au Canada et aux États-Unis nous amènent tous – les représentants du gouvernement, le personnel scolaire, les parents, les élèves et les autres membres de la collectivité – à évaluer les mesures que nous prenons pour assurer la sécurité des enfants et des élèves à l'école et au sein de la collectivité.

Le personnel de la Direction des écoles publiques a suivi un programme de formation intensive sur la sécurité conjointement avec nos partenaires communautaires, à savoir la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Santé et des Affaires sociales, le ministère de la Justice du Yukon et le Collège du Yukon. Cette formation nous a appris que les actes de violence commis par des élèves ne sont pas le fruit du hasard : les gens ne « craquent » pas comme ça soudainement et commettent des actes de violence graves. Dans tous les cas où cela s'est produit, ces actes de violence étaient précédés de nombreux indices que la situation s'envenimait et que la personne s'apprêtait à porter atteinte à sa vie ou à celle d'une autre personne. La formation a permis à nos professionnels de reconnaître et d'évaluer les signes précurseurs de violence et de mettre en œuvre des interventions pour réduire le niveau de risque. La Direction des écoles publiques a préparé, de concert avec nos partenaires communautaires, un plan d'action pour faire face à toute situation où un élève se comporte d'une façon qui pourrait présenter un risque pour lui-même ou autrui.

Nous tenons à faire savoir aux parents que nous avons adopté un protocole qui oblige les écoles à entreprendre une évaluation de la menace et du risque de violence chaque fois qu'un élève menace de causer du tort à autrui. Ces menaces peuvent être physiques, verbales, écrites, gestuelles ou publiées sur Internet. Le Protocole yukonnais d'évaluation de la menace et du risque de violence a pour objet de cerner les mesures de soutien les plus efficaces à offrir aux élèves à risque pour éviter que leur comportement devienne nuisible ou destructeur, soit pour eux-mêmes, soit pour autrui.

Le Protocole yukonnais d'évaluation de la menace et du risque de violence est publié dans sa version intégrale sur le site du Ministère à l'adresse www.education.gov.yk.ca.

Les parents ont un rôle important à jouer dans cette initiative qui vise à assurer la sécurité de nos écoles. Ce rôle consiste à transmettre à l'école toute information reçue de leurs enfants concernant des comportements menaçants dont ils ont fait l'objet, à l'école et en dehors de l'école, et à surveiller de près l'utilisation que leurs enfants font d'Internet et de la messagerie instantanée.

Par la présente, nous vous avisons que toutes les écoles du Yukon réagiront à toute menace d'une manière professionnelle propice à assurer un environnement d'apprentissage sûr, sain et accueillant. Toute menace ou tout comportement menaçant sera pris au sérieux et évalué en conséquence.

Nous sommes fiers de pouvoir assurer un soutien de cet ordre à nos communautés scolaires et sommes privilégiés de pouvoir compter sur l'appui de nos partenaires communautaires.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Monsieur Hugo Bergeron
Directeur